

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Francis MARQUES
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

19 - BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX A L'A.C.C.A. D'OLORON

Madame Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES expose que, par arrêté préfectoral du 21 août 1973, tous les terrains de chasse de la Commune d'OLORON ont été soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée d'OLORON.

Certaines parcelles ont été exclues : elles appartiennent à la commune de LURBE et à la commune d'EYSUS.

Ce droit de chasse comprend la chasse à courre, la chasse à tir et la chasse à la palombe au moyen de cabanes.

C'est pour cette dernière chasse que la Ville d'OLORON a consenti depuis la date précitée un bail à l'A.C.C.A. pour permettre l'aménagement de cabanes dans les forêts communales soumises au régime forestier.

Le bail signé le 27 décembre 2005 arrive à expiration le 31 décembre prochain et il convient donc de le renouveler pour une nouvelle période de 9 ans c'est-à-dire 1^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2023.

.../...

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de renouveler le bail avec l'A.C.C.A. pour la chasse à la palombe au moyen de cabanes dans les forêts communales d'OLORON,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce bail qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2023.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 02/ 07/ 2014

Hervé LUCBÉREILH